



## Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

### Procès-verbal de la réunion du 08 juillet 2022

#### Ordre du jour :

1. 8020 Projet de loi portant adaptation des dispositions relatives aux mesures d'urgence dans le cadre de la sécurité d'approvisionnement en électricité et en gaz naturel et modifiant  
1° la loi modifiée du 1<sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché du gaz naturel ;  
2° la loi modifiée du 1<sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité  
- Rapporteur : Madame Jessie Thill  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. Divers

\*

Présents : Mme Semiray Ahmedova, M. André Bauler, M. François Benoy, Mme Myriam Cecchetti, M. Paul Galles, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Fred Keup, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Jessie Thill, M. Carlo Weber

M. Guy Arendt, remplaçant M. Gusty Graas

M. Simeon Hagspiel, M. Marco Hoffmann, du Ministère de l'Energie

Mme Sarah Jacobs, du groupe parlementaire *déi gréng*

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

\*

Présidence : M. François Benoy, Président de la Commission

\*

1. 8020 Projet de loi portant adaptation des dispositions relatives aux mesures d'urgence dans le cadre de la sécurité d'approvisionnement en électricité et en gaz naturel et modifiant

**1° la loi modifiée du 1<sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché du gaz naturel ;**  
**2° la loi modifiée du 1<sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité**

Madame la Rapportrice présente son projet de rapport. Pour les détails exhaustifs de ce document, il est renvoyé au courrier électronique n°278993. Cette présentation ne soulève aucun commentaire et le projet de rapport est adopté à la majorité des membres présents, les sensibilités politiques déi Lénk et ADR s'abstenant.

**2. Divers**

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 11 juillet 2022

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**